



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service logement et urbanisme

Affaire suivie par : Clara LE HOT

Tel : 02 54 55 75 34

clara.le-hot@loir-et-cher.gouv.fr

Blois, le **14 DEC. 2023**

Le préfet de Loir-et-Cher

à

Monsieur le Président du Tribunal

Administratif d'Orléans

28, rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS Cedex 1

Ref : EP/PV/Nouan-le-Fuzelier

PJ : Le résumé non technique, la demande de permis de construire, demande de défrichement

Objet : Enquête publique unique préalable à la délivrance d'un permis de construire et d'une autorisation de défrichement relatif à la réalisation d'un parc photovoltaïque pour le projet sur la commune de Nouan-le-Fuzelier.

La SAS AKUO Western Europe and Overseas a déposé une demande de permis de construire en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque, d'une puissance d'environ 28,6 MWc, sur la commune de Nouan-le-Fuzelier.

D'une puissance supérieure à 1 MWc, le projet est soumis à étude d'impact et, par conséquent, à enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.123-2 du code de l'environnement.

Ce projet nécessite également une autorisation de défrichement soumise à étude d'impact et par conséquent à enquête publique conformément aux articles R.123-1 du code de l'environnement et L.341-3 du nouveau code forestier.

L'enquête publique sera unique (article L.123-6 du code de l'environnement) et portera à la fois sur le permis de construire et l'autorisation de défrichement.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir désigner un commissaire enquêteur qui sera chargé de conduire cette enquête publique.

L'enquête publique devrait se dérouler courant février 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet,
Le directeur départemental des territoires,

Patrick SÉAC'H